
Ville de Trois-Rivières

Projet de Règlement n° 39 / 2023 accordant une subvention à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières »

1. Une subvention de 30 000 \$ est accordée en 2023 à la « Société de développement commercial du centre-ville de Trois-Rivières ».

2. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 18 avril 2023.

M. Daniel Cournoyer,
maire suppléant

M^e Yolaine Tremblay, greffière